

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL**

## **AVIS PUBLIC**

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 13 juin 2018, le règlement numéro 286-18 établissant les règles de régie interne du comité technique en sécurité incendie de la MRC (abrogation du règlement n° 185-08). Ce comité a pour mandat d'approfondir toute question d'ordre technique touchant le domaine de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC.

Le règlement numéro 286-18 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

La greffière,

  
M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée